



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE
N°20/007
Grand Port Maritime du Havre

SIEMENS GAMESA RENEWABLE ENERGY (SGRE) a manifesté son intérêt pour se voir délivrer un titre d'occupation autorisant son implantation sur une dépendance du domaine public située Quai Joannes Couvert, sur la Commune du Havre. Le Grand Port Maritime du Havre (GPMH) a procédé à la mise en publicité d'un avis de manifestation d'intérêt spontanée, permettant de porter à connaissance de tout candidat susceptible d'être intéressé, les modalités et conditions d'implantation.

A l'issue de cette procédure de publicité, aucun autre candidat ne s'est manifesté.

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre et SIEMENS GAMESA RENEWABLE ENERGY (SGRE) dont le siège social est sis, 40 Avenue des Fruitières, 93412 SAINT DENIS CEDEX (France), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 823 619 804, ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 19-189 portant sur la dépendance susvisée le 29/11/2019.

Description de la dépendance : Parcelle de terrain du domaine public d'une surface de 139 733 m² environ destinée à la réalisation et l'exploitation de Terre-pleins pour le stockage amont et aval de l'usine SIEMENS GAMESA RENEWABLE ENERGY (SGRE) située Quai Joannes Couvert.

Durée de la convention : Trente (30) ans à compter du 29/11/2019.

Toute demande de renseignement complémentaire peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@havre-port.fr

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.

Date de mise en ligne du présent avis : **09/12/2019**